

# RIVES·DU·LOIR · EN · ANJOU

## FICHE POUR LES DEMANDES DE PERMISSION DE VOIRIE

**Dans quels cas ?** Dès que l'on creuse dans le sol : Voici une liste non exhaustive de cas :

### **Particuliers**

- Création d'accès au terrain
- Branchement ou descente d'eau pluviale
- Surbaisse de bordures (ex : trottoir bateau)
- Pose d'un système de drainage

### **Entreprises**

- Raccordement téléphonique ou électrique
- Branchement eau potable
- Raccordement à la fibre optique
- Raccordement ou création de branchement au gaz
- Déplacement de poteau électrique

**Quels documents remplir pour sa demande ?** : Cerfa 14023\*01

Plan masse disponible sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

3 exemplaires au format papier

**Où déposer la demande ?** : Service urbanisme de la Mairie de Soucelles

**Quel délai d'instruction ?** : 1 mois à partir de la date du dépôt de la demande. Elle est traitée en commune puis signée par les services d'Angers Loire Métropole.